

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 75^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2020, PAR CONFÉRENCE WEB

APPROUVÉ LE 11 FÉVRIER 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA 75^E SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2020, PAR CONFÉRENCE WEB

PRÉSENTS

Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Dubé, René		président Ville de Matagami
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Gamache, Steve	1 ^{er} vice-président	Ville de Chapais
Poirier, Alain	2 ^e vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

ABSENTS

Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Rivard, Julie		Ville de Lebel-sur-Quévillon

INVITÉS

Boivin, Philippe		Directeur régional du MAMH
Houde, Normand		Représentant du député d'Ungava

ÉGALEMENT PRÉSENTES

Arseneault, Linda		Adjointe de direction
Brousseau, Marie-Claude		Directrice générale
Cloutier, Annie		Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Payer, Annie		Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 14 h 05.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-12-10-01

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, en y ajoutant les points 8.1 à 8.3 :

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal de la 74^e séance régulière tenue le 12 novembre 2020
- 4 Administration et finances
 - 4.1 États financiers, chèques émis et salaires payés au 30 novembre 2020
 - 4.2 Fonds Eastmain - États financiers et chèques émis au 30 novembre 2020
 - 4.3 Correspondance
 - 4.4 Calendrier des séances 2021
- 5 Ententes et partenariats
 - 5.1 Convention de cession d'équipements
 - 5.2 FRR – Politique de soutien aux entreprises
 - 5.3 FRR – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie
- 6 Programmes de soutien au développement social
 - 6.1 PDC-061 – Services d'éducation forestière – Classe neige Nord-du-Québec – REG
 - 6.2 PIEC-044 – Réfection bâtiment Club de Moto-Neige – MAT
 - 6.3 Projets de 5 000 \$ et moins en développement social
- 7 Programmes de soutien au développement économique
 - 7.1 PSAE-012 – Défi OSEntreprendre 23^e édition – REG
 - 7.2 PIDE-003 – Construction de deux immeubles multirésidentiels – CHI
 - 7.3 PFC-007 – Offre de financement
- 8 Divers
 - 8.1 Appui à Loisir Sport Baie-James
- 9 Demande relative à l'inclusion de la région administrative du Nord-du-Québec sur la carte du Québec dans les outils de communication du Gouvernement
- 10 Demande auprès d'Hecla-Québec concernant le positionnement du projet minier dans la région administrative du Nord-du-Québec
- 11 Prochaine séance
- 12 Questions du public
- 13 Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 74^E SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 12 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal de la 74^e séance régulière tenue le 12 novembre 2020 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-12-10-02

D'ADOPTER le procès-verbal de la 74^e séance régulière tenue le 12 novembre 2020 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 30 NOVEMBRE 2020

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 30 novembre 2020, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-12-10-03

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 30 novembre 2020, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 30 NOVEMBRE 2020

Les états financiers et la liste des chèques émis au 30 novembre 2020 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-12-10-04

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 30 novembre 2020 du Fonds Eastmain comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 CORRESPONDANCE

La correspondance du 4 novembre au 4 décembre 2020 est déposée pour information.

4.4 CALENDRIER DES SÉANCES 2021

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James fixe, par résolution, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QU'un calendrier de rencontre est proposé aux administrateurs;

CONSIDÉRANT le contexte pandémique et l'imprévisibilité de tenir des rencontres physiques.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-12-10-05

D'APPROUVER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James pour l'année 2021;

QUE le conseil d'administration tiens des séances du conseil aux dates suivantes, et ce, par conférence Web :

- 11 février 2021;
- 18 mars 2021;
- 15 avril 2021;
- 20 mai 2021;
- 17 juin 2021;
- 19 août 2021;
- 16 septembre 2021;
- 21 octobre 2021;
- 18 novembre 2021;
- 16 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ENTENTES ET PARTENARIATS

5.1 CONVENTION DE CESSION D'ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT la résolution ARBJCA-2019-09-19-06 relativement au transfert d'équipements de patinoire au bénéfice de la Localité de Valcanton;

CONSIDÉRANT l'entente initiale intervenue entre les parties le 21 août 2020 concernant la cession des équipements;

CONSIDÉRANT le souhait de l'Administration régionale Baie-James de transférer la propriété des équipements à la Localité de Valcanton.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-12-10-06

D'AUTORISER la direction générale à signer la Convention de cession d'équipements avec la Localité de Valcanton et tout autre document jugé nécessaire dans le cadre de ce transfert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 FRR – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

La politique de soutien aux entreprises est issue de l'Entente relative au Fonds régions et ruralité - volet 2 intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et l'Administration régionale Baie-James (ARBJ). Les projets sont reçus en continu par l'équipe-conseil de l'ARBJ qui est également disponible pour soutenir les entreprises dans le dépôt de leur demande.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-12-10-07

D'ADOPTER la Politique de soutien aux entreprises comme présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 FRR – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

La Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie est issue de l'Entente relative au Fonds régions et ruralité - volet 2 intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et l'Administration régionale Baie-James (ARBJ). Les projets sont reçus en continu par l'équipe-conseil de l'ARBJ qui est également disponible pour soutenir les promoteurs dans le dépôt de leur demande.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-12-10-08

D'ADOPTER la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie comme présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

6.1 – PDC-061 – SERVICE D'ÉDUCATION FORESTIÈRE – CLASSE NEIGE NORD-DU-QUÉBEC – REG

Le projet consiste à offrir aux écoles un enseignement sur le milieu forestier du Nord-du-Québec. Pour les groupes du primaire et du secondaire, une journée personnalisée de formation se déroulera en forêt nordique et selon un concept exclusif de classe neige pour les écoles de la région.

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le service d'éducation forestière est essentiel pour communiquer des informations de base reliées à la ressource forestière et à son utilisation multiusage;

CONSIDÉRANT QUE les connaissances et l'expertise des gens du monde forestier sont essentielles pour une transmission efficace et exacte du message lors de la réalisation du projet.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée, par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPDC-2020-12-10-01

D'ACCORDER à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue inc. une subvention pour la réalisation de son projet « Service d'éducation forestière - Classe neige Nord-du-Québec - REG ». Cette subvention correspondra à 79 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 17 000 \$.

Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 13 600 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention pour les programmes de développement social »;
- 20 % de la subvention restante, soit 3 400 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 PIEC-044 – RÉFECTION BÂTIMENT CLUB DE MOTO-NEIGE - MAT

Le projet consiste à moderniser l'électricité, isoler, remplacer le revêtement extérieur du bâtiment, changer les fenêtres et les portes. Ces travaux vont permettre de diminuer de façon marquée la consommation d'électricité et de produit fossile pour chauffer le bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet va permettre au Club Moto-Neige Matagami inc. de maintenir ses activités quotidiennes dans un bâtiment adéquat et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à la priorité 3 de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, soit « Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population ».

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPIEC-2020-12-10-01

D'ACCORDER au Club Moto-Neige Matagami inc. une subvention pour la réalisation de son projet « Réfection bâtiment du Club de Moto-Neige - MAT ». Cette subvention correspondra à 39 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 53 997 \$.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 43 198 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention pour les programmes de développement social »;
- 20 % de la subvention restante, soit 10 799 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 PROJETS DE 5 000 \$ ET MOINS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Des projets ont été présentés à la direction générale depuis la dernière séance.

CONSIDÉRANT la résolution ARBJCA-2018-08-16-27 autorisant la direction générale à accorder des projets en développement social de 5 000 \$ et moins;

CONSIDÉRANT l'octroi d'aide financière par la direction générale pour les projets mentionnés ci-après.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-12-10-09

D'ENTÉRINER les décisions de la direction générale d'octroyer des subventions totalisant **5 500 \$** pour les projets suivants :

PIEC-043 - Achats de vélos-pupitres – REG	5 000 \$
FCR-106 - Salon virtuel « Les Arts en Nord » - CHI – CHA	500 \$
Total	5 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1 PSAE-012 – DÉFI OSENTREPRENDRE 23^E ÉDITION - REG

Le Défi OSEntreprendre comporte quatre volets : « scolaire », « création d'entreprise », « réussite inc. » et « faire affaire ensemble ». Ce dernier sera déployé à l'hiver 2021 et mettra en lumière des entreprises qui ont évolué leurs pratiques d'approvisionnement auprès de fournisseurs d'ici.

Les gagnants régionaux seront connus lors du gala régional qui se tiendra à Chapais à la fin avril 2021. Les gagnants régionaux seront automatiquement qualifiés pour le gala provincial devant se tenir en juin.

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant et a un rayonnement régional;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un impact positif sur le développement de l'entrepreneuriat de la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet fait la promotion des valeurs et des compétences entrepreneuriales;

CONSIDÉRANT QUE le projet compte sur le soutien financier et technique de plus d'une vingtaine de partenaires.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPSAE-2020-12-10-01

D'ACCORDER à Société d'aide au développement des collectivités (SADC) Chibougamau-Chapais inc. une subvention pour la réalisation de son projet « Défi OSEntreprendre 23^e édition - REG ». Cette subvention correspondra à 26 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 10 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire;

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 8 000 \$, sera remise au promoteur à la signature de la convention d'aide financière et sur dépôt de la confirmation du financement complémentaire;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 000 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 PIDE-003 – CONSTRUCTION DE DEUX IMMEUBLES MULTIRÉSIDENTIELS - CHI

Un organisme sans but lucratif nommé Les Pavillons du 49^o a été constitué afin de concrétiser la construction d'un projet multirésidentiel qui comporte deux bâtiments à Chibougamau.

CONSIDÉRANT QUE le projet augmente le nombre de logements disponibles à Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue à l'attraction et à la rétention de la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a reçu l'appui de nombreux intervenants locaux, régionaux et privés;

CONSIDÉRANT QUE les études démontrent le potentiel d'occupation du projet.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Label-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPIDE-2020-12-10-01

D'ACCORDER au promoteur « Les Pavillons du 49^o » une subvention pour la réalisation de son projet « Construction de deux immeubles multirésidentiels ». Cette subvention correspondra à 3 % des coûts de

réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 250 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 200 000 \$, sera remise au promoteur à la signature de la convention;
- 20 % de la subvention restante, soit 50 000 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 PFC-007 – OFFRE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE le projet est réaliste et viable;

CONSIDÉRANT QUE l'indice de confiance est élevé;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une opportunité d'affaires intéressante et que le potentiel de gains pouvant être réalisés sur un placement aux conditions offertes est sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet qui contribuera à l'essor économique du milieu.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPFC-2020-12-10-01

D'OCTROYER un financement de 120 000 \$ au promoteur pour son projet;

D'AUTORISER la direction générale à signer la lettre d'offre de placement et tous les documents afférents au projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DIVERS

8.1 APPUI À LOISIR SPORT BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a priorisé, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT), la reconnaissance par le gouvernement du Québec d'un statut particulier pour la Baie-James et la mise en place de mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT QU'une des pistes d'actions de cette priorité est d'assurer un financement adéquat des organismes de développement par les différents ministères qui tient compte des services offerts plutôt que du faible volume de population;

CONSIDÉRANT QUE par la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*, il est demandé aux ministères et organismes gouvernementaux concernés, notamment le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), de guider leur action par différents principes, dont la modulation de l'action gouvernementale tenant compte de la spécificité des territoires;

CONSIDÉRANT QUE le MEES octroie un statut particulier à la région en y reconnaissant trois Unités régionales de loisir et de sport (URLS) qui, dans le cadre du Programme d'assistance financière aux unités régionales de services (PAFURS), sont également reconnues comme des unités régionales de services (URS);

CONSIDÉRANT QUE, depuis près de 20 ans, le financement de base de 360 000 \$ des URLS/URS du Nord-du-Québec est le même et divisé en parts égales entre les trois organismes reconnus par le MEES;

CONSIDÉRANT QUE l'URS Baie-James a pu bénéficier au courant des cinq dernières années d'une entente de financement avec la Société du Plan Nord pour pallier cette situation financière précaire et que cette entente a pris fin en mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux mandats se sont greffés à l'offre de service de base des URS;

CONSIDÉRANT QUE, pour déployer un minimum d'actions afin de répondre aux besoins et faire une différence sur l'ensemble du territoire, ce financement est essentiel;

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Baie-James demande à recevoir un financement proportionnel au mandat qui lui est octroyé.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-12-10-10

D'APPUYER la demande de Loisir Sport Baie-James de rehausser le financement de base qui lui est octroyé auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de favoriser le déploiement des programmes et mesures qui lui sont consentis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 DEMANDE RELATIVE À L'INCLUSION DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU NORD-DU-QUÉBEC SUR LA CARTE DU QUÉBEC DANS LES OUTILS DE COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Québec compte 17 régions administratives reconnues par décret gouvernemental;

CONSIDÉRANT QUE la région administrative du Nord-du-Québec apparaît rarement en tout et parfois en partie dans les outils de communication et documents gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la publication de données par les différents ministères et organismes, les données du Nord-du-Québec sont souvent jumelées avec d'autres régions administratives;

CONSIDÉRANT QUE la carte du Québec devrait inclure en tout temps l'ensemble du territoire québécois, notamment dans les outils de communication et documents gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE la région administrative du Nord-du-Québec devrait avoir accès à des données concernant son territoire et sa population comme les autres régions administratives;

CONSIDÉRANT QUE le retrait d'une partie ou de la totalité de la région administrative du Nord-du-Québec dans les outils de communication est un manque de considération pour ce territoire et pour la population qui y habite;

CONSIDÉRANT QUE, faute de données, la région administrative du Nord-du-Québec n'est pas en mesure de déployer certaines mesures et que cela nuit au développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a priorisé, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT), la reconnaissance par le gouvernement du Québec d'un statut particulier pour la Baie-James et la mise en place de mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Label-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-12-10-11

DE DEMANDER au Secrétaire général associé à la communication gouvernementale :

- DE RÉVISER les normes relativement à l'utilisation de la carte du Québec dans les outils de communication et documents du gouvernement du Québec pour y inclure systématiquement l'ensemble de la région administrative du Nord-du-Québec;
- D'EXIGER que les ministères et organismes génèrent des données exclusives à la région administrative du Nord-du-Québec pour ces mêmes outils;
- QUE ces nouvelles normes soient appliquées par l'ensemble de l'appareil gouvernemental, et ce, dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 DEMANDE AUPRÈS D'HECLA-QUÉBEC CONCERNANT LE POSITIONNEMENT DU PROJET MINIER DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU NORD-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le projet Casa Berardi de la minière Hecla Québec se trouve au nord du 49^e parallèle, dans la région administrative du Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE les outils de communication et documents publics de la minière situent souvent le projet en « Abitibi-Témiscamingue » ou au « nord de La Sarre »;

CONSIDÉRANT QUE les localités limitrophes au projet, soit Valcanton et Villebois ainsi que l'Administration régionale Baie-James à titre d'organisation régionale collaborent au comité de liaison mis en place par la minière.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-12-10-12

DE RAPPELER à l'équipe d'Hecla Québec que le projet Casa Berardi se trouve dans la région administrative du Nord-du-Québec, sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, et que c'est ainsi que devrait être localisé le projet dans les outils de communication et documents de la minière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 11 février 2021 prochain comme prévu au calendrier.

10. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-12-10-13

DE LEVER la séance à 14 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé, président